Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212200778-20260427-26_05_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HÉNANSAL
SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-trois avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de HENANSAL, sous la présidence de monsieur Yvonnick GOUAULT, maire.

Nombre de conseillers	
- En exercice	15
- Présents	13
- Votants	15
- Absents	2
- Exclus	0

Présents : GOUAULT Yvonnick, Maire
PESTEL Charline, MEHEUT Guillaume, LOSCOS-LLAURADO Marie-Paule, adjoints,

FAVREL Serge, BOURDEL Stéphane, FAY Julie, BERTRON Julie, OBRY Florian, ROLL Laura, BAUDET Tanguy, BENARD Camille, BESNARD Justine, conseillers.

Absents excusés : ANDRIEUX Julien donne pouvoir à BERTRON Julie ; FRONTIN Flavie donne pouvoir à ROLL Laura

Secrétaire de séance : Marie-Paule LOSCOL-LLAURADO

DELIBERATION N°26-05-01 : AVENANT MODIFICATIF DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE DU SDE22

Objet : Avenant n°2 à la convention constitutive du 7 avril 2014 modifiée par avenant du 15 novembre 2019, approuvé le 19 décembre 2025 par le Comité Syndical du SDE22

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'énergies modifiée jointe en annexe,

Les références règlementaires tiennent compte du code de la commande publique en vigueur depuis le 1er avril 2019. Les articles 3, 7 et 9 sont modifiés, l'article 12 est ajouté.

Les modifications concernent les points suivants :

- Intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD).
- Précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n° de SIREN.
- Précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement).
- Suppression des références au logiciel SMAE.

Votes Pour : 15 **Abstentions : 0** **Votes Contre : 0**

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212200778-20260427-26_05_01-DE

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés décide :

- **D'ACCEPTER** les termes de l'avenant de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies, annexée à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de groupement.

Fait et délibéré à Hénansal, Le 27 avril 2026
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Marie-Paule LOSCOS-LLAURADO

Le Maire
Yvonnick GOUAULT

MAIRIE DE HÉNANSAL (Côtes-d'Armor)